

4

LA REPRISE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

4.1. Dispositifs de l'État

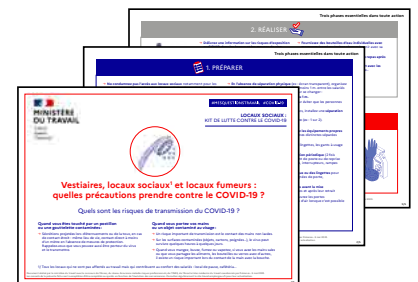
La reprise d'activité progressive à partir du 11 mai est essentielle pour l'économie et les emplois mais cette reprise doit nécessairement se faire dans le respect de la protection des salariés.

Pour cela, le Ministère du Travail a publié un **protocole national de déconfinement** pour aider et accompagner les entreprises et les associations, quelles que soient leur taille, leur activité et leur situation géographique, à reprendre leur activité tout en assurant la protection de la santé de leurs salariés grâce à des règles universelles.

Ce protocole est divisé en 7 parties distinctes et apportent des précisions relatives :

- aux recommandations en termes de jauge par espace ouvert
- à la gestion des flux
- aux équipements de protection individuelle
- aux tests de dépistage
- au protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés
- à la prise de température
- au nettoyage et à la désinfection des locaux.

En complément, **48 Fiches Conseils Métiers** sont déjà disponibles sur le site du Ministère du Travail.



4.2. Soutien régional aux entreprises

■ Déconfinement et directives de l'État, la Région accompagne ses filières

La Région a mis en place une cellule de veille lui permettant d'agir à différents niveaux et ainsi garantir la reprise d'activité :

- elle échange avec les fédérations professionnelles et les organisations syndicales afin d'identifier avec eux les contraintes et difficultés de reprise de l'activité
- elle identifie et accompagne les entreprises régionales qui se lancent dans la fabrication d'équipements de protection individuelle ou qui souhaitent renforcer leur capacité de production
- elle met en place avec l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI N-A) et Cdiscount une plateforme pour permettre aux entreprises de la région de s'équiper en EPI (cf. page 7)

<https://www.cdiscount.com/pro>

■ Une Région en ordre de marche

Dans le cadre de son plan interne de continuité d'activité, la Région Nouvelle-Aquitaine encourage la poursuite du télétravail par ses agents et garantit ainsi une **continuité de service public, au service des entreprises notamment**.

La collectivité poursuit donc ses politiques régionales en matière de développement économique et continue de voter et verser des subventions aux entreprises, associations, artisans...

Tous ses dispositifs de droit commun restent accessibles pendant la crise sanitaire du Covid-19 sur son **guide des aides en ligne** :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

POUR RAPPEL

Pendant cette période de pandémie, les entreprises doivent faire face à beaucoup de difficultés. Très vite, la Région a donc mis en place un **plan de mesures d'urgence destiné à tous types d'entreprises**.

Un numéro de téléphone et une adresse mail dédiés permettent de répondre précisément aux questions des entreprises et une cellule d'écoute et de soutien a été créée spécifiquement pour les dirigeants.

))) Entreprises, associations, la Région à votre écoute

05 57 57 55 88 ✉ entreprise-covid19@nouvelle-aquitaine.fr
entreprises.nouvelle-aquitaine.fr



CELLULE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN

Elle est destinée aux dirigeants afin de ne pas les laisser seuls face à leurs interrogations et difficultés.

La cellule est accessible via :

- > une adresse mail : soutien-dirigeant-covid19@nouvelle-aquitaine.fr
- > un numéro de téléphone dédié :

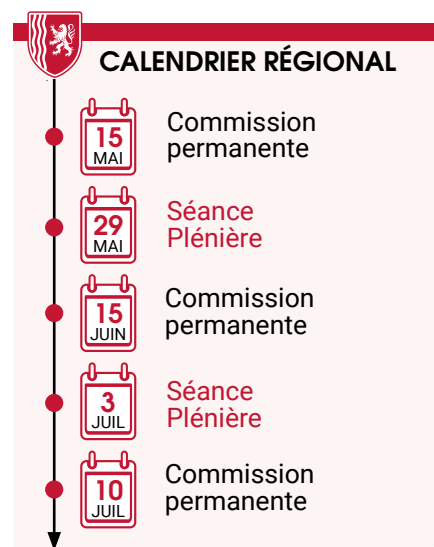
05 57 57 55 90 du lundi au vendredi 9h-12h 14h-17h

))) BTP et chantiers, une charte de bonnes pratiques



La Région s'est engagée, le 4 mai, avec l'ensemble des acteurs de la filière BTP sur une charte de bonnes pratiques des professionnels sur les chantiers de Nouvelle-Aquitaine en situation de crise sanitaire liée au Covid 19.

Outil d'aide à la décision, cette charte organise les principes d'un dialogue entre les acteurs de l'acte de construire, précise les conditions de sécurité indispensables à la reprise des chantiers notamment à l'attention des entreprises artisanales, TPE et PME. Elle prévoit les conditions d'arrêt de chantier pour risques sanitaires pour les salariés et précise les responsabilités des acteurs de l'acte de construire dans la conduite des chantiers en période de déconfinement.



APPELS D'OFFRE



Les marchés publics de la Région restent accessibles en ligne via un portail de dématérialisation.

Cette plateforme permet aux entreprises qui le souhaitent de consulter les marchés et d'y répondre de manière dématérialisée.

Même en période de crise sanitaire, la Région continue de mettre en ligne ses avis de marchés publics classés par type : travaux, fournitures et services.

<https://demat-ampa.fr/?page=entreprise>
AccueilEntreprise

4.3. Filière Tourisme : se préparer à la reprise

La reprise d'activité du secteur touristique se fera en étapes mais plusieurs inconnues restent importantes : capacité des visiteurs à se déplacer (au-delà de 100km, visiteurs étrangers...) et contraintes pour les sites et hébergements recevant du public (densité maximale de touristes, équipements sanitaires obligatoires...).

La Région a demandé au gouvernement des clarifications mais aussi proposé qu'elle expérimente des ouvertures dans des délais assez courts afin de tester plusieurs mesures de lutte contre le virus : ouverture des campings et centres de séjours pour le jeunes avec cahier des charges sanitaire progressif, ouverture des plages sous conditions (propositions construites avec le GIP Littoral)...

Elle a également demandé que les équipements (petits matériels et petit investissement) soient achetés avec une TVA à 5,5%.



Dans cette attente, les professionnels doivent se préparer à la reprise et à des conditions inédites.

■ En garantissant la sécurité des visiteurs et des habitants :

- proposer d'expérimenter des protocoles sanitaires pour des ouvertures rapides
- s'assurer de l'approvisionnement suffisant en masques et gel hydro-alcoolique
- échanger de bonnes pratiques entre professionnels
- aider les acteurs à la mise en place de mesures barrières : rôle d'accompagnement-conseil de la cellule régionale
- soutenir l'investissement des entreprises touristiques pour le respect des mesures barrières (hors consommables)
- appuyer le développement d'un label « vacances saines et sereines » adossé à une charte d'engagements pour les sites de visites et d'hébergements qui valideraient et contrôleraient ces certifications
- soutenir la formation des salariés et les recrutements des saisonniers si besoin.



■ En adaptant la logistique des territoires à l'accueil des touristes :

- dimensionnement des offres de transports selon les flux observés
- adaptation des commerces, aires d'autoroutes, pôles d'échange de voyageurs...
- mobilisation des acteurs de santé pour le suivi des populations touristiques.

Quelles mesures pour redémarrer l'activité ?

Malgré les incertitudes sur les possibilités estivales et les handicaps déjà connus comme l'annulation des festivals, la Nouvelle-Aquitaine devrait accueillir un grand nombre de touristes. Elle attend une clientèle essentiellement française, et mise surtout sur un tourisme intérieur. Cet été, les néo-aquitains devraient découvrir la Nouvelle-Aquitaine.

- > **élaborer un chèque tourisme Nouvelle-Aquitaine pour les familles les plus modestes de la région**, à dépenser en région. La Région y travaille déjà pour embarquer dans cette dynamique solidaire l'ensemble des acteurs du territoire. Ce dispositif permettra également de relancer l'activité en créant de la consommation touristique
- > **informer les visiteurs et habitants** sur les mesures prises pour le tourisme dans les **conditions sanitaires** les plus optimales
- > **faire connaître les « bons plans »** permettant d'éviter au maximum la propagation du virus : activités de plein air, idées originales...
- > **proposer une offre de transports** comme le « Pass Escapade » qui permettra en juillet et août de découvrir le territoire à des tarifs TER réduits
- > **mettre en œuvre un dispositif d'information pour une connaissance facilitée et actualisée des hébergements et activités ouverts**, sous le pilotage du Comité Régional du Tourisme (CRT)
- > **lancer une campagne « solidarité tourisme »** qui donnera la parole à des personnalités médiatiques pour entretenir le désir de découverte de la région (campagne CRT).

La Région a demandé au gouvernement que, plutôt qu'une compétition coûteuse entre les territoires français, puisse être élaborée collectivement une campagne nationale autour d'un label sanitaire.

- > **mobiliser un observatoire** pour évaluer de manière hebdomadaire les flux de visiteurs et réajuster les actions de promotion (vers les territoires les moins visités), les moyens logistiques mis en œuvre...

))) La relance du secteur touristique en Nouvelle-Aquitaine, 1^{re} destination d'accueil des visiteurs français, passera par

- un plan de reconquête et une promotion ciblée
- un soutien à l'investissement notamment pour un tourisme plus durable, innovant et compétitif
- un accompagnement renforcé des itinérances douces
- le développement des projets structurants sur les territoires
- l'articulation des moyens publics croisés pour la valorisation de nos destinations...